

a formulé ce qu'il croit être une solution au chômage. Le parti travailliste de Grande-Bretagne a suivi les mêmes politiques, et on a vu qu'elles n'avaient rien réglé. De fait, le problème est demeuré intact. Le fait est que le parti travailliste de Grande-Bretagne subit en quelque sorte une révolution. Ses membres se rendent compte maintenant que la philosophie qu'ils prêchaient déjà au sujet du niveau de vie des travailleurs a perdu son attrait, car en Grande-Bretagne, à plus forte raison au Canada, les ouvriers ont un niveau de vie plus élevé, probablement, que n'importe où dans le monde. Le parti travailliste d'Angleterre a donc changé d'attitude et préconise maintenant autre chose. Il est assez ironique que le nouveau parti semble s'inspirer des mêmes idées que le parti travailliste de Grande-Bretagne rejette aujourd'hui.

En dernier lieu, j'estime que la question du chômage se rattache à celle d'échanges commerciaux favorables entre le Canada et les pays étrangers. Nos échanges commerciaux doivent être excellents si nous voulons soutenir la concurrence de l'étranger à l'égard des produits que nous fabriquons et des denrées agricoles que nous produisons. Comme je l'ai dit tantôt, le patronat et le salariat doivent assumer leurs responsabilités. Il faut que nous puissions soutenir la concurrence ou participer au nouveau bloc européen de libre-échange. Nous devons apprendre à soutenir la concurrence. Nous devons être capables de faire concurrence à ces pays qui se sont rétablis depuis la guerre et qui fabriquent les mêmes produits que nous, mais à meilleur compte. D'après moi, c'est là le fond du problème.

Pour finir comme j'ai commencé, je dirai que, de l'avis de personnes assez au fait de notre économie, y compris le *Financial Post* qui, à mon sens, est en mesure d'analyser la situation, la régression est maintenant parvenue à son point le plus bas. Je suis d'avis que si nous faisons confiance à notre régime économique au lieu de le critiquer, nous rétablirions le plein emploi au Canada afin que tous les travailleurs canadiens puissent occuper un emploi et gagner convenablement leur vie.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, vu ce qui s'est passé il y a quelques instants, je pose la question de privilège. J'aimerais que vous donniez des instructions afin que le discours du préopinant ne soit, pour aucune raison, modifié dans le compte rendu. Considérez-vous cette demande comme une question de privilège?

M. l'Orateur: Oui. Le député le sait, bien sûr, le compte rendu ne peut être modifié. C'est le Règlement qui l'exige. Il ne devrait

pas supposer qu'un député essaiera de modifier le compte rendu. A moins que la Chambre n'en décide autrement, le texte de la transcription est publié sans changement.

M. Winch: Si tel est le Règlement, et si l'on se conforme à votre décision, puis-je vous demander alors d'examiner un incident qui ne s'est jamais produit auparavant dans cette enceinte depuis que j'y sié debate. Un député a accusé un ministre provincial des Finances d'avoir réalisé, grâce à ses fonctions, un million de dollars. Je vous invite à considérer cette demande comme une question de privilège, à déterminer si pareille accusation est admissible à la Chambre des communes, et à décider ce que l'on peut faire à ce sujet.

M. l'Orateur: Si l'on s'en prend au caractère des députés, il appartient à la Chambre d'intervenir, bien entendu. On peut s'opposer aux critiques qui visent des personnes en dehors de la Chambre, mais, dans ce cas-là, il n'y va pas des privilèges de la Chambre. Le député s'est offusqué de certaines observations que je n'ai pas entendues. Je lui conseille de laisser les choses où elles en sont jusqu'à demain, alors que nous aurons le compte rendu publié à notre disposition. S'il estime qu'il y a matière à la question de privilège, il pourra, s'il le désire, formuler son objection à l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, en tant que parain de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Pearson), j'estime que c'est un honneur de traiter de la question soulevée aujourd'hui. Avant d'aborder mes principales observations, je désire revenir brièvement sur ce qu'a dit l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams). Peut-être reconnaîtra-t-il que, pour une bonne part, ses remarques n'avaient pas directement trait à l'amendement à l'étude. Toutefois, je tiens à faire un ou deux commentaires au sujet de ce que l'honorable député a déclaré touchant la politique monétaire, la cherté de l'argent, et le reste.

Apparemment, l'honorable député a voulu attribuer certaines situations à ce qu'il a appelé l'argent cher en 1956 et 1957. Je suppose qu'il ne songeait qu'à la première partie de 1957, durant laquelle le gouvernement était assumé par l'ancien régime. Il a parlé des chômeurs qui remplissaient les rues à cette époque à cause de ce qu'il a appelé la politique de restriction du crédit. Pour mettre les choses au point, je prierai simplement l'honorable député de se reporter au plus récent rapport mensuel de la Banque du Canada et à l'exposé statistique y afférent, celui de janvier 1961. S'il veut bien consulter